



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 juillet 2000
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2000

18-20 septembre 2000

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation relative au financement d'un programme de pays de courte durée**

Timor oriental

Résumé

Le présent document contient une recommandation concernant le financement, par prélèvement sur les ressources ordinaires et à l'aide des fonds supplémentaires, d'un programme de courte durée au Timor oriental. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver l'affectation d'un montant de 1 500 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et d'un montant de 11 400 000 dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 2001-2002.

* E/ICEF/2000/14.

** Les chiffres figurant dans le présent document sont définitifs et seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour les programmes à financer par prélèvement sur les ressources ordinaires et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/2000/P/L.27).

Données de base

(1998, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	0,42
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	124
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	85
Insuffisance pondérale (% , modérée et grave) (1992)	45
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	830
Taux d'alphabétisation (% hommes/femmes)	59/48
Taux de scolarisation dans l'enseignement primaire (% net garçons/filles) (1997)	84/81
Pourcentage de l'effectif de première année atteignant la cinquième année
Accès à l'eau potable (%)
Vaccinations PEV habituelles financées par l'État (%)	0
PNB par habitant (en dollars É.-U.)	300
Enfants de 1 an complètement vaccinés contre : (1997)	
La tuberculose (%)	78
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%)	63
La rougeole (%)	69
La poliomyélite (%)	59
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%) (1997)	41

La situation des enfants et des femmes

1. Le Timor oriental a commencé l'année sous l'autorité de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), qui est chargée de reconstruire les structures administratives, sociales et politiques complètement détruites.

2. L'anarchie et la violence qui ont régné au Timor oriental à la suite du vote massif en faveur de l'indépendance au mois d'août dernier ont entraîné des dégâts considérables et une catastrophe humanitaire majeure. L'arrivée d'une force de maintien de la paix des Nations Unies et d'une aide humanitaire considérable ont contribué à rétablir l'ordre dans une certaine mesure et à fournir des vivres aux Timorais qui en avaient cruellement besoin. Toutefois, ces derniers continueront à avoir besoin de secours d'urgence et d'une aide au relèvement pour pouvoir poursuivre la tâche ardue que constitue la reconstruction du pays.

3. Les Timorais auront également besoin d'une assistance pour guérir les traumatismes psychologiques causés par les actes de violence survenus avant et après le référendum, qui ont fait environ 1 000 victimes, parmi lesquelles nombre d'enfants et de femmes. Il faudra également une assistance supplémentaire pour faire face au retour de plus de 100 000 Timorais qui, neuf mois après le référendum, vivent toujours au Timor occidental et sont victimes d'intimidation et de privation.

4. L'arrêt de la quasi-totalité de l'activité économique et l'effondrement des services sociaux de base qui ont suivi la violence après le référendum n'ont fait qu'aggraver la situation déjà particulièrement difficile des enfants timorais. Le taux

de mortalité infantile est de 85 pour 1 000 naissances vivantes (estimation de la Banque mondiale). Ce taux élevé est dû à l'insuffisance de la nutrition maternelle, à la pénurie de sages-femmes dûment formées (67 % des naissances se font avec l'aide d'un membre de la famille) et au manque de personnel et de matériel dans les services médicaux, en particulier dans les zones rurales. Le taux de mortalité maternelle est très élevé (830 pour 100 000 naissances d'après les estimations de l'UNICEF). Seuls quatre pays africains enregistrent un taux de mortalité maternelle supérieur à celui-ci. En 1998, le pourcentage des naissances avec intervention de personnel dûment formé a été très faible (22 %) et aucune amélioration sensible de la situation n'a été enregistrée depuis 1985.

5. D'après les informations disponibles, nombre de Timorais souffriraient d'une malnutrition modérée du fait de pratiques alimentaires et de soins inappropriés et d'une forte morbidité lors de la grossesse et de la petite enfance. Toutefois, ce phénomène n'a pas été évalué de manière quantitative. Nombre de personnes souffraient de carence en oligo-éléments avant l'indépendance et la seule usine de iodation du sel a été détruite lors des actes de violence survenus après le référendum. Près de la moitié de la population avait accès à de l'eau potable et des services d'assainissement avant le référendum; ils sont beaucoup moins nombreux à y avoir accès maintenant étant donné que la plupart des installations ont été détruites.

6. En 1997, les taux nets de scolarisation dans le primaire étaient de 84 et de 81 % respectivement pour les garçons et les filles. Les écoles manquaient de matériel, d'équipement et d'enseignants qualifiés. Alors que l'enseignement était censé être gratuit, les familles devaient faire d'importantes dépenses (livres, papeterie, uniformes et frais de voyages). Ces problèmes, aggravés par l'état de santé et de nutrition déplorables des enfants, ont limité l'enseignement et entraîné de l'absentéisme et des abandons scolaires. En 1995, seuls 47 % des 15-19 ans avaient suivi un enseignement primaire complet ou des études plus poussées. Le nombre limité de Timorais ayant achevé le cursus du primaire, conjugué au départ de nombreux fonctionnaires, signifie que le Timor oriental souffre d'un manque chronique de ressources humaines qualifiées.

7. Un seul cas confirmé de VIH/sida a été signalé. Les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) indiquent qu'en 1995, il y avait 26 cas de blennorragie pour 10 000 habitants. Étant donné que les déplacements de population et les conflits civils facilitent la propagation de ces maladies, il serait prudent d'accorder rapidement attention à la prévention, d'autant plus que le Timor oriental a une population très jeune. La présence d'environ 9 000 casques bleus internationaux et d'autres étrangers est un autre motif de préoccupation. Les maladies transmises par des vecteurs, en particulier le paludisme, la filariose, la dengue et l'encéphalite japonaise, sont endémiques.

8. La violence survenue après le référendum a non seulement anéanti les maigres progrès réalisés ces vingt dernières années, mais a également entraîné de graves violations des droits fondamentaux d'un grand nombre d'enfants et de femmes. Si la situation humanitaire s'améliore lentement, force est de constater que le Timor oriental doit continuer à faire face à toutes sortes de menaces comme les cyclones, les coulées de boue et la sécheresse, ainsi que des catastrophes causées par l'homme. L'UNICEF continuera de suivre et d'étudier les menaces susceptibles de se transformer en situation d'urgence; d'élaborer des plans d'intervention d'urgence

et d'appuyer les efforts du pays visant à renforcer la capacité de faire face aux situations d'urgence et de participer aux efforts de reconstruction et de relèvement.

Coopération au programme, 1999-2000

9. Les interventions d'urgence menées par l'UNICEF ont visé à répondre directement aux priorités du Timor oriental en matière de développement. Le Fonds a coordonné le versement de primes à plus de 6 900 enseignants du primaire, ce qui, avec les aides sous forme de vivres du Programme alimentaire mondial (PAM), a permis à quelque 150 000 élèves, soit plus de 90 %, de reprendre le chemin de l'école dans les six mois qui ont suivi le référendum. Du matériel pédagogique, y compris du matériel récréatif, a été distribué à l'ensemble des écoles primaires. L'UNICEF, avec l'appui logistique du Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR) et du PAM, a également distribué plus de 1 500 tonnes de matériaux pour refaire la toiture de 200 écoles.

10. L'UNICEF a distribué des trousseaux médicaux pour répondre aux besoins de 620 000 personnes pendant trois mois et assuré la coordination des activités des organisations non gouvernementales internationales dans le secteur de la santé. En coopération avec le HCR, des équipes de vaccination ont été déployées à des points d'entrée pour le retour des réfugiés. Plus de 55 000 enfants de moins de 15 ans ont été vaccinés contre la rougeole en octobre et novembre 1999. Si quelques cas ont été signalés, une épidémie a été évitée. L'UNICEF a participé à la création d'une pharmacie centrale, en coopération avec la Japan International Cooperation Agency et l'organisation non gouvernementale GOAL, et d'un laboratoire sanitaire central, en coopération avec la Australian Northern Territories University. Quelque 90 000 moustiquaires ont été distribués par le biais d'ONG dans le cadre de la lutte contre le paludisme. Plus récemment, on a remis en état les services de vaccination courante.

11. Une équipe financée par l'UNICEF a installé plus de 900 pompes manuelles dans la banlieue de Dili, ce qui a permis d'approvisionner environ 16 000 personnes en eau potable. Des activités d'éducation de groupe en matière d'hygiène et d'assainissement ont été menées, y compris la distribution de plus de 20 000 trousseaux d'hygiène familiale. L'UNICEF a collaboré avec *Action contre la faim* pour améliorer l'approvisionnement en eau dans deux villes de districts, soit 18 000 personnes. Plus de 50 000 conteneurs d'eau pliables ont été distribués pour accroître au maximum l'utilisation des points d'approvisionnement en eau existants.

12. Le projet de renforcement des capacités du Fonds vise à aider les Timorais à renforcer leurs capacités en matière de gestion et d'administration, en mettant l'accent sur la réconciliation et le respect des droits fondamentaux des femmes et des enfants. En coopération avec l'Agence australienne pour le développement international, une formation en matière d'administration, concernant notamment les droits fondamentaux des enfants, a été dispensée au *Conselho Nacional Resistencia Timorese* (Conseil national de la résistance timoraise), l'administration temporaire de facto du Timor oriental. On a également prêté un appui à l'organisation non gouvernementale autochtone la plus importante du Timor oriental, Timor Aid, pour lui permettre d'améliorer sa gestion. L'UNICEF collabore avec Timor Aid pour reconstruire des écoles et les deux organisations partagent des entrepôts. L'UNICEF encourage les groupes de jeunes à participer aux activités de réconciliation et de re-

construction, en particulier par le biais d'activités sportives. Les activités de renforcement des capacités sont étroitement liées à celles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui s'occupe de la mise en oeuvre d'un projet complémentaire.

13. Un centre communautaire où les enfants et leurs parents peuvent se réunir en toute sécurité pour y mener toutes sortes d'activités touchant au développement a été inauguré à Dili en janvier 2000 par la Directrice générale de l'UNICEF. Trois autres centres ont été créés dans la capitale, un autre à Oecussi et un autre est prévu dans chacun des 11 autres districts du Timor oriental. Les sites où se trouvent ces centres communautaires amis des enfants sont fournis gracieusement par l'ATNUTO. Le Fonds chrétien pour les enfants et le Comité international de secours gèrent ces centres avec du personnel local dans le cadre d'accords avec l'UNICEF. Un centre pour les femmes traumatisées est également financé par le biais d'une ONG locale. L'UNICEF prête un appui technique à l'ATNUTO afin de veiller au respect des droits de l'enfant et de s'assurer que toute la législation est conforme aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Leçons tirées de la coopération passée

14. L'UNICEF, qui intervient au Timor oriental depuis 1983, a ouvert un bureau de liaison à Dili en 1998 qui a été détruit lors des actes de violence survenus après le référendum. La dernière phase de coopération, initialement d'aide d'urgence, a commencé en septembre 1999. Parmi les leçons tirées de la coopération récente, on citera les aspects suivants :

a) L'absence d'une structure gouvernementale officielle et d'une fonction publique fait que l'UNICEF doit maintenir des effectifs importants s'il veut s'acquitter de sa tâche. La flexibilité, l'adaptabilité et la capacité d'intervenir avec efficacité dans des conditions difficiles sont des aspects extrêmement importants. La connaissance des langues locales, étant donné le manque d'interprètes, est également essentielle;

b) L'appel global en faveur du Timor oriental comprend des volets importants touchant à la sensibilisation aux principes humanitaires et aux droits fondamentaux des enfants, la violence contre les femmes, l'appui psychosocial et la création de centres amis des enfants. Ces éléments devraient être regroupés lors des prochains appels et clairement identifiés comme étant des initiatives touchant à la protection et aux droits fondamentaux des enfants;

c) La priorité accordée par l'UNICEF au recyclage des enseignants du primaire en vue de réouvrir les écoles le plus tôt possible a contribué pour beaucoup à rétablir une situation normale. Si la réouverture des écoles revêtait une importance minimale, la reprise d'une routine était extrêmement importante psychologiquement pour les enseignants, les enfants et leurs familles;

d) En dépit du chaos vécu par la population au quotidien et de la perte apparente de la quasi-totalité des compétences en matière de gestion, de technique et d'administration, le capital social du Timor oriental est demeuré très fort. En particulier, l'église a joué un rôle très important en matière d'aide et d'appui psychosocial. Les familles ont « adopté » des proches, voire des étrangers. Les citoyens ont saisi toutes les occasions qui leur étaient offertes de cultiver et d'exploiter les terres

disponibles. De petites contributions permettraient d'exploiter l'énorme capacité de résistance et les ressources de la population.

Coopération au programme : recommandations pour 2001-2002

Prévisions de dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2001	2002	Total
Ressources ordinaires			
Valorisation des ressources humaines	25	25	50
Protection de l'enfance	25	25	50
Santé et nutrition	175	175	350
Éducation	175	175	350
Approvisionnement en eau et assainissement	50	50	100
Dépenses intersectorielles	300	300	600
Total partiel	750	750	1 500
Fonds supplémentaires			
Valorisation des ressources humaines	1 350	1 350	2 700
Protection de l'enfance	1 100	1 100	2 200
Santé et nutrition	725	725	1 450
Éducation	1 325	1 325	2 650
Approvisionnement en eau et assainissement	500	500	1 000
Dépenses intersectorielles	700	700	1 400
Total partiel	5 700	5 700	11 400
Total	6 450	6 450	12 900

Préparation du programme

15. La préparation du programme de pays actuel s'est faite dans des circonstances inhabituelles du fait de l'absence d'un gouvernement officiel. Toutefois, le programme a été approuvé par l'ATNUTO, qui travaille en étroite collaboration avec le Conseil consultatif national, à savoir l'organe local le plus représentatif. Le programme a été réexaminé par le biais du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et n'a soulevé aucune objection. Le système des Nations Unies élabore actuellement un bilan commun de pays, qui donnera lieu à un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et l'on veillera tout particulièrement à ce que le programme de l'UNICEF soit intégré dans le processus bilan commun de pays/plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les organismes des Nations Unies sont convenus d'un cadre provisoire commun afin que tous les programmes à long terme débutent dès 2003. Le Bureau régional pour l'Asie orientale et le Pacifique de l'UNICEF et le siège à New York ont également prêté un appui aux fins de l'élaboration du présent programme.

Buts et objectifs du programme de pays

16. Le projet de programme biennal vise les quatre objectifs interdépendants ci-après :

a) Renforcer la compréhension et la reconnaissance des droits fondamentaux des femmes et des enfants dans la société, les nouvelles structures du pouvoir et institutions officielles par le biais d'activités de communication, de mobilisation sociale et de plaidoyer notamment en matière juridique;

b) Renforcer la capacité des institutions, des organisations non gouvernementales et des communautés aux niveaux national et des districts de prévoir et de fournir des services sociaux de base visant à garantir l'exercice des droits fondamentaux;

c) Contribuer à la remise en état et à l'amélioration des infrastructures nécessaires pour fournir des services sociaux de base;

d) Fournir des services de protection et prendre des mesures pour faciliter la guérison et la réinsertion des enfants traumatisés et des femmes victimes de violence et de mauvais traitements.

Liens avec les priorités nationales et internationales

17. Le principal problème auquel se heurte le Timor oriental est le manque de ressources humaines qualifiées. Le principal objectif est donc d'aider à valoriser les ressources humaines tout en faisant participer les personnes concernées au rétablissement des services de base en faveur des femmes et des enfants. Dans le cadre des stratégies à plus long terme visant à renforcer les ressources humaines, on mettra en particulier l'accent sur les soins de santé pour les enfants et sur l'éducation de base. La réalisation des droits fondamentaux des femmes et des enfants, en particulier ceux liés à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, constitue la raison d'être de tous les volets du programme.

Stratégie de programme

18. La stratégie à trois volets ci-après devrait permettre la mise en valeur des ressources humaines :

a) L'accent sera mis sur la formation et la promotion de grands groupes et institutions influençant l'élaboration des politiques et lois sociales, ainsi que sur celles des planificateurs et du personnel technique chargé de la fourniture des services sociaux de base et de la protection des enfants et des femmes;

b) Les activités de sensibilisation, la communication et la mobilisation des collectivités constitueront le deuxième volet de la stratégie et permettront aux communautés de se prévaloir de davantage de services au fur et à mesure qu'elles prendront conscience de leurs droits et feront entendre leur voix;

c) La mise en place d'un système de fourniture de services approprié, économique et durable, en partenariat avec l'Administration transitoire des Nations Unies et, à mesure qu'il prendra forme, le Gouvernement timorais, constituera le troisième volet de la stratégie. Le succès du programme dépendra de la façon dont

ces trois volets se complèteront de manière à assurer des services de base aux femmes et aux enfants. L'exécution du programme se fera tant au plan nationale qu'au plan local, dans un premier temps, avec l'appui direct du personnel et par le biais des ONG, puis, dès que possible, par l'intermédiaire des structures gouvernementales qui se mettront progressivement en place.

19. **Mise en valeur des ressources humaines.** Cet élément portera sur quatre domaines : l'encadrement à l'échelon central et au niveau des districts; les ONG oeuvrant sur place et les organisations confessionnelles collaborant avec les associations locales; les groupes de jeunes; et les groupes de femmes défavorisées. L'UNICEF donnera aux décideurs et administrateurs une formation aux techniques d'encadrement et de gestion et aux principes humanitaires, notamment aux droits des enfants et des femmes; financera des visites permettant l'échange de données d'expérience dans la région; et fera mieux connaître certaines des questions touchant les femmes et les enfants. Les organisations locales apprendront à mettre des projets au point, à mobiliser les collectivités, à développer l'esprit d'entreprise au niveau local, à créer des coopératives de crédit et seront sensibilisées aux droits de l'enfant. Deux groupes de jeunes dans chaque district se verront offrir une formation à l'art de l'encadrement, aux services communautaires, à la planification et à la promotion de modes de vie sains, en particulier pour ce qui est de la prévention du VIH/sida. Dans chaque district, 10 groupes de promotion de l'alphabétisation des femmes seront réorganisés. Les formateurs bénéficieront d'un support d'alphabétisation ainsi que du capital de départ nécessaire à chaque groupe.

20. **Protection de l'enfance.** Cet élément concernera quatre domaines : la création de centres adaptés aux enfants; la fourniture d'un soutien psychosocial; la sensibilisation aux droits; et des activités de mobilisation sur le plan politique et juridique. Au moins 15 centres adaptés aux enfants seront établis à l'intention de quelque 7 500 d'entre eux. L'UNICEF donnera les fournitures, rénovera les centres et apprendra aux ONG et aux groupes locaux à les gérer. Un appui sera accordé aux ONG locales pertinentes afin de leur permettre de rénover des locaux et de développer les capacités en matière de fourniture de conseils et d'analyse des cas de violence et de mauvais traitements. L'UNICEF continuera de sensibiliser les ONG, les dirigeants communautaires et autres groupes au problème des droits, tout en utilisant les médias en vue de promouvoir les droits de l'enfant, et soutiendra également les ONG locales pour l'organisation de certaines manifestations spécifiques. La législation en vigueur fera l'objet d'un examen permettant de s'assurer qu'elle est conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant. Il a également été demandé à l'UNICEF d'assumer les fonctions de conseiller spécial des Nations Unies pour la protection des enfants lors des opérations de maintien de la paix, notamment s'agissant du suivi des questions portant sur la protection des enfants. Les principaux partenaires sont l'Administration transitoire des Nations Unies, les services administratifs de district et les ONG.

21. **Santé et nutrition.** L'Autorité sanitaire intérimaire a élaboré un plan triennal prévoyant de rétablir les services sanitaires de base, l'accent étant mis sur la reconstruction des installations, la mise en valeur des ressources humaines en vue de la fourniture de services de base, l'amélioration de la gestion sanitaire au niveau des districts et la planification des politiques sanitaires. Dans le cadre de ce plan, l'UNICEF soutiendra quatre éléments principaux : la vaccination; la santé maternelle et en matière de reproduction; l'éducation sanitaire, notamment la promotion d'un mode de vie sain ainsi que la prévention et le traitement du VIH/sida et des

maladies sexuellement transmissibles, et la lutte contre les comportements à risques; et la nutrition maternelle et infantile. Un programme élargi de vaccination est désormais offert sur une base régulière et le complément de formation qui sera fourni aux sages-femmes et l'appui qui leur sera apporté permettra d'améliorer les soins puerpéraux. La nutrition se verra également améliorée, l'accent devant être mis sur les micronutriments, en particulier dans le cadre de la lutte contre les carences en iode, en vitamine A et en fer. L'accès des foyers aux denrées alimentaires fera l'objet d'un suivi et l'UNICEF soutiendra les efforts déployés par le PAM et d'autres organismes pour s'assurer que les ménages disposent des denrées nécessaires. Les pratiques des ménages en matière de soins seront renforcées par le biais des éléments éducation et renforcement des capacités. Les principaux partenaires seront l'Autorité sanitaire intérimaire, l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour la population, le PAM et les ONG.

22. **Éducation.** La Banque mondiale et l'ATNUTO lanceront un vaste programme de remise à niveau du système éducatif. L'UNICEF fera porter ses efforts sur quatre domaines : les soins à donner au jeune enfant pour assurer sa survie, sa croissance et son développement; la formation des enseignants du primaire; la santé dans l'éducation; et la mise au point de programmes scolaires. L'élément concernant les jeunes enfants permettra de recenser et de développer des garderies communautaires; de fournir les matériaux nécessaires; et de former les enseignants à des techniques axées sur le bien-être des enfants, l'accent étant mis sur la réduction des disparités entre les sexes à certains égards, notamment en ce qui concerne le temps de scolarisation. Dans le cadre des éléments concernant la santé et la nutrition et le renforcement des capacités, les connaissances des parents en matière de soins à apporter aux enfants seront améliorées, et la santé et l'état nutritionnel des enfants d'âge scolaire feront l'objet d'un suivi. Il est prévu d'assurer la formation en cours d'emploi d'enseignants qualifiés, de contribuer à la formation des nouveaux maîtres avant qu'ils ne prennent leurs fonctions et d'améliorer les compétences des enseignants n'ayant pas bénéficié d'une formation dans les zones reculées. L'initiative portant sur la santé dans l'éducation permettra aux enseignants de détecter et de gérer les handicaps peu importants grâce à la promotion sanitaire, à l'amélioration de la nutrition des enfants, à la vaccination et à la sensibilisation aux techniques de maîtrise du quotidien. Les éléments santé et nutrition et eau et assainissement s'avèreront d'une grande utilité, grâce aux activités de suivi et d'orientation, à la remise en état des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement et à l'éducation sanitaire des enseignants et des élèves.

23. **Approvisionnement en eau et assainissement.** Cet élément comporte quatre volets : amélioration de l'assainissement; promotion de l'hygiène; renforcement des capacités; et fourniture aux collectivités d'installations de base pour l'approvisionnement en eau. La remise en état des installations d'approvisionnement en eau et sanitaires concernera les zones rurales des 13 districts, tandis que les campagnes de promotion de l'hygiène se dérouleront dans l'ensemble du pays. La construction de puits peu profonds dotés de pompes à main et la collecte de l'eau de pluie seront les principales méthodes utilisées pour fournir de l'eau aux populations, les sources étant protégées comme il convient. Les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les écoles et les dispensaires seront remises en état. Des entrepreneurs villageois seront formés à distribuer le matériel nécessaire au niveau local. L'UNICEF fournira des pompes à main et des pièces détachées, le ciment, les outils et les moules. Les communautés apprendront

l'importance de l'hygiène pour la prévention des maladies. Les principaux partenaires seront l'ATNUTO, le Comité d'Oxford de secours contre la famine et certaines ONG internationales déployées sur le terrain.

24. **Dépenses intersectorielles.** Les montants prévus couvriront les dépenses de mise en oeuvre du programme qui ne sont pas associées à des programmes individuels, mais s'avèrent nécessaires à leur exécution.

Suivi et évaluation

25. Presque toutes les archives et données relatives à la fourniture des services de base ont été détruites. Avec la coopération de l'ATNUTO, de la Banque asiatique de développement, du PNUD, des ONG et des Timorais eux-mêmes, les systèmes permettant de recueillir des données et d'établir des rapports régulièrement redeviendront opérationnels, notamment en ce qui concerne l'établissement des statistiques démographiques. L'UNICEF mettra au point des plans d'action annuels et évaluera chaque année les progrès accomplis. Un plan intégré de contrôle et d'évaluation sera mis au point qui permettra de mesurer le succès du programme de pays. Les principaux indicateurs sont les taux de mortalité infantile et maternelle; le taux de couverture vaccinale; le pourcentage de naissances ayant eu lieu en présence d'agents sanitaires ayant bénéficié d'une formation; la malnutrition (poids par rapport à l'âge); le taux de scolarisation dans le primaire; le pourcentage d'enseignants utilisant les nouvelles méthodes d'enseignement faisant appel à la participation; le pourcentage d'individus au fait des grands principes de la Convention relative aux droits de l'enfant; la proportion d'enfants se trouvant dans des centres qui leur sont adaptés; le pourcentage d'écoles primaires et de dispensaires disposant d'installations d'approvisionnement en eau et l'assainissement; et la mesure dans laquelle les communautés sont informées des pratiques d'hygiène essentielle. Il sera également procédé à une évaluation et au suivi des violations constatées et du statut des enfants devant faire l'objet de mesures de protection spécifiques.

26. Le Plan intégré s'inspirera du bilan commun de pays actuellement réalisé et y contribuera. Des visites sur le terrain, des réunions d'examen et des études spécifiques permettront de s'assurer de la bonne mise en oeuvre du programme et d'en améliorer la qualité.

Collaboration avec les partenaires

27. Grâce au Processus des appels globaux, l'UNICEF a instauré d'étroites relations avec plusieurs partenaires, en particulier avec l'Agence australienne pour le développement international (AusAID, le Ministère britannique du développement international, l'Union européenne et les Gouvernements japonais, norvégien, portugais et suédois. Le Comité australien pour l'UNICEF ne s'est pas contenté d'apporter un soutien au programme, il a également permis de nouer des contacts avec le Gouvernement australien et d'en obtenir un financement non négligeable. La présence du représentant de l'AusAID à Dili, avec lequel l'UNICEF a collaboré étroitement, en particulier pour ce qui est des efforts d'amélioration des capacités des ONG et groupes de jeunes locaux, n'a fait que renforcer le processus.

28. Le PAM, en étroite collaboration avec l'UNICEF, s'efforce de fournir des incitations aux enseignants du primaire et des repas aux enfants des écoles. Le PAM,

le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations ont également fourni un généreux soutien logistique à l'UNICEF, en particulier pour ce qui est de l'envoi et du dédouanement des biens acheminés par bateau et du transport sur place des matériaux de construction et des équipements scolaires.

29. Sur le plan opérationnel, des liens étroits sont maintenus avec l'ATNUTO, en particulier par le biais de la Division des services sociaux, du bureau du coordonnateur des secours et dans les districts, du bureau de l'administrateur de district, pour ce qui est du paiement des allocations, du suivi des progrès réalisés au niveau de la reconstruction des écoles et du recensement et du développement des centres adaptés aux enfants.

Gestion du programme

30. L'UNICEF dispose d'un bureau à Dili, sis dans la Maison des Nations Unies, qui est dirigé par un représentant spécial nommé en octobre 1999. Les effectifs s'élèvent à 35 personnes, 12 agents recrutés sur le plan international, 10 administrateurs recrutés sur le plan national et 13 agents d'appui. Un bureau de liaison employant deux personnes a été créé à Baucau et une présence temporaire est prévue à Maliana, à l'ouest du pays. Tant le bureau de Baucau que celui de Maliana devraient fermer d'ici à la fin de 2002. Cette structure bénéficie de l'appui technique et administratif du Bureau régional pour l'Asie orientale et le Pacifique de Bangkok. Le programme continuera d'être géré en étroite coordination avec le coordonnateur résident des Nations Unies et l'ATNUTO. L'ensemble des responsabilités seront progressivement confiées au Gouvernement timorais à mesure qu'il remplacera l'ATNUTO.

Tableau
Corrélation entre le budget-programme, la dotation en effectifs et les dépenses de personnel

Pays : Timor oriental

Programme : 2001-2002

Secteurs/domaines et sources de financement	Budget-programme			Postes ^a									Dépenses de personnel ^b					
	RO	ARD	NAR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total	
Ressources ordinaires																		
Mise en valeur des ressources humaines	50 000			50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Protection de l'enfance	50 000			50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Santé	350 000			350 000	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	297 440	0	297 440	
Éducation	350 000			350 000	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	297 440	0	297 440	
Eau et assainissement	100 000			100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses intersectorielles	600 000			600 000	0	0	0	1	1	0	2	0	3	5	551 116	19 953	571 069	
Total, RO	1 500 000			1 500 000	0	0	0	3	1	0	4	0	3	7	1 145 996	19 953	1 165 949	
Autres ressources																		
Mise en valeur des ressources humaines		0 2 700 000		2 700 000	0	0	0	1	0	0	1	1	0	2	297 440	33 080	330 520	
Protection de l'enfance		0 2 200 000		2 200 000	0	0	0	0	1	0	1	1	0	2	253 676	33 080	286 756	
Santé		0 1 450 000		1 450 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	37 691	37 691	
Éducation		0 2 650 000		2 650 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	35 329	35 329	
Eau et assainissement		0 1 000 000		1 000 000	0	0	0	1	0	0	1	1	0	2	297 440	33 080	350 520	
Dépenses intersectorielles		0 1 400 000		1 400 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	41 434	41 434	
Total, AR		0 11 400 000		11 400 000	0	0	0	2	1	0	3	6	2	11	848 556	213 694	1 062 250	
Total, RO + AR	1 500 000	0 11 400 000		12 900 000	0	0	0	5	2	0	7	6	5	18	1 994 552	233 647	2 228 199	
Budget d'appui																		
	Dépenses de fonctionnement		354 000															
	Dotation en effectifs				0	0	1	2	0	0	3	0	5	8	935 070	274 777	1 209 847	
Total général (RO + AR + BA)					0	0	1	7	2	0	10	6	10	26	2 929 622	508 424	3 438 046	
	Nombre de postes et dépenses de personnel																	
	Cycle de programmation en cours											11	6	12	29			
	À la fin du cycle de programmation projeté (à titre indicatif seulement)											10	6	10	26	2 929 622	508 424	3 438 046

RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; ARD = autres ressources disponibles; NAR = nouvelles autres ressources; AI = administrateurs recrutés sur le plan international; AN = administrateurs recrutés sur le plan national; SG = agents des services généraux; BA = budget d'appui.

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme.

^b Non compris le personnel temporaire et les heures supplémentaires.

